



Suite à notre rencontre du 22 janvier avec Alain Anziani et notre intervention au meeting d'Alain Rousset du samedi 30 janvier (déclaration à lire dans nos panneaux), le Sénateur Anziani (directeur de campagne d'Alain Rousset) nous écrit :

Bonjour,

et bravo pour votre intervention d'hier au meeting, vous trouverez ci-dessous la question orale que j'ai déposée au Sénat.

J'attends maintenant que ce dernier fixe la date à laquelle je pourrai interpellier le Ministre.

Je ne manquerai pas de vous en informer.

Bien à vous,

Alain ANZIANI
Sénateur de la Gironde



Validation d'une question

La question orale sans débat que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Avenir de l'usine First Aquitaine Industries de Blanquefort

Question n° 0799S adressée à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

À publier le: 04/02/2010

Texte de la question : M. Alain Anziani appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les incertitudes pesant encore sur l'avenir de l'usine First Aquitaine Industries (FAI) située à Blanquefort, en Gironde. Lors de la cession de cette usine par Ford à la société allemande HZ Holding en 2009, le repreneur avait annoncé divers projet de reconversion du site, permettant de sauvegarder une grande partie des 1 600 emplois. Après un an, ces projets de reconversion tardent à se concrétiser, alors que la fin de la production de transmissions automatiques pour le groupe Ford est annoncée pour l'année 2011. Seul un projet de production de couronnes d'éoliennes a été effectivement enclenché, mais tarde à se réaliser, en raison de réticences des banques. L'investissement pour ce projet, estimé à 80 millions d'euros, nécessite en effet un prêt de 50 millions d'euros à FAI. Dans le cadre du plan de relance et de la lutte contre la désindustrialisation annoncés par le Gouvernement, il semble que le projet de production d'éoliennes porté par FAI pourrait faire l'objet d'un soutien plus significatif de l'État. Les collectivités territoriales, par le biais de la société d'économie mixte Route des lasers, ont déjà consenti un effort financier important. Dans ces circonstances, la prime d'un million d'euros accordée à FAI par la commission interministérielle des aides à la localisation des activités (Ciala) est tout à fait insuffisante. Un engagement supérieur de l'État est donc indispensable pour mener à bien ce projet industriel. De plus, ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du développement d'activités industrielles liées aux énergies renouvelables, que le Gouvernement considère comme l'une de ses priorités industrielles. Inquiètes de cette absence de projets pérennes et des risques pour les emplois, les organisations syndicales ont déclenché une procédure de droit d'alerte lors du comité central d'entreprise du 15 janvier 2010. Les représentants du personnel soulignent également le peu d'investissements consentis sur le site par les repreneurs, qui ont pourtant bénéficié d'importantes aides publiques. En conséquence, il souhaite qu'elle lui donne des assurances sur la participation au comité de suivi local proposé par le président de la région Aquitaine, qui regrouperait des représentants des organisations syndicales, des collectivités, de la direction de First et de l'État. Il désire par ailleurs que lui soient communiqués les engagements que compte prendre l'État à l'égard du pool bancaire réticent à financer les projets industriels de FAI. Enfin, il désire connaître les autres mesures envisagées par l'État pour sauvegarder l'ensemble des 1 600 emplois du site de Blanquefort.